

RÉUNION D'INFORMATION SPÉCIALE AESH

Mardi 7 janvier 2020 à partir de 17h

Union départementale FO - 35 rue d'Echange, Rennes  Sainte-Anne

Dans les écoles, les collèges et les lycées, la situation vécue par les AESH se dégrade toujours plus : inclusions sans moyens adaptés, notifications MDPH non respectées, élèves relevant de structures spécialisées dont l'accompagnement est problématique, voire impossible, contrats toujours précaires pour la majorité des AESH...

Cette réunion s'adresse à tous les AESH, syndiqués, non-syndiqués.

OBJECTIFS

- Témoigner des difficultés rencontrées
- S'informer sur ses droits
- S'informer sur les PIAL et les nouvelles modalités de fonctionnement
- Obtenir des réponses à ses questions
- S'organiser collectivement pour faire valoir ses revendications

Grâce à une convocation que nous vous remettons par mail, vous serez déchargés de cours à partir de 16h ce jour-là. Cette absence est une absence de droit déduite du temps de travail. Vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.



1^{ER} DEGRÉ www.snudifo35.fr

✉ snudifo35@wanadoo.fr

☎ 02.99.65.36.63 (lundi et mardi)
☎ 06.43.03.93.67 (autres jours)

2ND DEGRÉ www.snfolc35.fr

✉ snfolc35@wanadoo.fr

☎ 02.99.30.78.80



En cette rentrée 2019, la mise en place des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé en application de la loi dite "pour une école de la confiance") modifie la gestion des AESH et organise leur mutualisation. Modification par avenant du contrat de travail (horaires, lieu de rattachement...), multiplication des lieux d'intervention, augmentation du nombre d'élèves accompagnés par AESH... sont autant de problèmes posés par la réforme.

Et la situation risque de s'aggraver encore dans le département avec la suppression de la moitié des places en ITEP et IME d'ici 2022...

AUCUN COLLEGE ET AUCUN ELEVE NE DOIVENT SOUFFRIR AU NOM DE L'INCLUSION !

INSCRIPTION ET ABSENCE DE DROIT

1 Inscrivez-vous au stage avant le vendredi 6 décembre 2019 en envoyant un mail à l'adresse: snudifo35@wanadoo.fr. Le syndicat vous enverra une convocation par mail.

2 Vous devrez alors effectuer, **au plus tard le vendredi 6 décembre**, une **demande d'autorisation d'absence** (formulaire auquel vous joindrez la convocation).

Le tout devant être déposé auprès:

- du directeur ou de la directrice de l'école (pour le 1^{er} degré)
- du secrétariat du chef d'établissement (pour le 2nd degré)

3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.



1^{ER} DEGRÉ www.snudifo35.fr

✉ snudifo35@wanadoo.fr

☎ 02.99.65.36.63 (lundi et mardi)
☎ 06.43.03.93.67 (autres jours)

2ND DEGRÉ www.snfolc35.fr

✉ snfolc35@wanadoo.fr

☎ 02.99.30.78.80

